



À Paris, le 14 juin 2024

Les kinésithérapeutes prochainement intégrés au dispositif « Mon bilan prévention »

Lors du Conseil des ministres du 12 juin, le ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention, monsieur Frédéric VALLETOUX, a annoncé que les kinésithérapeutes pourraient prochainement dispenser les rendez-vous de prévention « Mon bilan prévention ».

Le dispositif « Mon bilan prévention » permet à chaque Français, appartenant à quatre tranches d'âge (18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans, 70-75 ans), un accès simple à une nouvelle offre personnalisée. Cette offre permet, lors d'un rendez-vous avec un professionnel de santé (médecin, infirmier, pharmacien, sage-femme et prochainement kinésithérapeute), de faire le point sur sa santé et ses habitudes de vie.

En cours de déploiement, ce dispositif sera généralisé dans les mois à venir et accompagné de campagnes de communication ciblées. L'objectif, à terme, est que chaque Français bénéficie de quatre rendez-vous au cours de sa vie. Plus de 20 millions de personnes seront concernées par ce dispositif sur l'année à venir et recevront une invitation directement de l'assurance maladie.

Le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes remercie le ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention, monsieur Frédéric VALLETOUX, d'avoir répondu à sa demande constante.

La prévention est un aspect essentiel du métier de kinésithérapeute.

Au regard des travaux réalisés lors du service sanitaire par les étudiants en kinésithérapie, de la formation initiale de la profession qui intègre pleinement la prévention dans tous ses champs de compétences, au regard du nombre de patients vus chaque jour par les kinésithérapeutes, du temps consacré lors des séances de rééducation permettant de diffuser des messages de santé publique et de prévention aux 2,5 millions de patients vus quotidiennement, il leur sera très bénéfique de pouvoir bénéficier de l'expertise des kinésithérapeutes en termes de prévention.

L'intégration des kinésithérapeutes à ce dispositif démontre la confiance du gouvernement en les kinésithérapeutes et la considération de la profession comme un investissement à long terme pour la santé de nos concitoyens.